



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 17759

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur l'inquiétude de la fédération française des banques alimentaires au sujet du règlement proposé par la Commission européenne pour remplacer le programme européen d'aide aux plus démunis. L'aide alimentaire est très souvent un préalable indispensable à d'autres aides visant l'insertion. Ce règlement prône une approche globale de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion mais semble marginaliser l'aide alimentaire par le fait que celle-ci ne représenterait plus que 2,1 milliards d'euros dans le projet de cadre financier pluriannuel comparés aux 3,5 milliards d'euros sur 2007-2013. Il lui demande donc quelles initiatives il compte prendre afin de permettre que cette somme couvre les besoins actuels des associations européennes d'aide alimentaire.

Texte de la réponse

Lors du Conseil européen des 7 février 2013, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont trouvé un compromis sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2013-2020. Grâce à l'implication personnelle du Président de la République, la France a obtenu que cet accord inclue la reconduction d'une enveloppe financière pour le fonds européen d'aide aux plus démunis, à hauteur de 2,5 milliards d'euros. Sur le principe, un tel accord était loin d'être acquis. L'idée d'un fonds pour les plus démunis demeurait en effet contestée par plusieurs Etats membres au nom de la subsidiarité. La France a également obtenu, lors de la phase finale de la négociation financière, que l'enveloppe allouée au fonds soit portée à 2,5 milliards, soit autant que la proposition initiale de la Commission européenne et plus que les précédentes propositions de compromis. Ce résultat est le fruit de la forte mobilisation des autorités françaises, qui n'ont cessé de rappeler, comme l'avait fait encore récemment le Président de la République devant le Parlement européen le 5 février, que « le budget doit soutenir les Européens les plus fragiles, et les plus exposés à la crise ». Sur la base de cet accord donné par l'ensemble des chefs d'Etat ou de gouvernement, il convient maintenant d'avancer dans la négociation de la proposition de règlement concernant l'établissement du Fonds européen d'aide aux plus démunis, qui constituera, une fois adoptée, la base juridique nécessaire à la mise en oeuvre des actions de solidarité et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17759

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1410

Réponse publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3277